



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 300 361 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
09.04.2003 Bulletin 2003/15

(51) Int Cl.⁷: **B68C 1/00**

(21) Numéro de dépôt: **02360280.8**

(22) Date de dépôt: **03.10.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Schelcher, Thierry**
68740 Rumerseim-Le-Haut (FR)

(30) Priorité: 04.10.2001 FR 0112948

(74) Mandataire: **Burkard, Thierry**
40 rue de Stalingrad
B.P. 3127
F-68063 Mulhouse (FR)

(71) Demandeur: **Schelcher, Thierry**
68740 Rumesheim-Le-Haut (FR)

(54) **Support pour selles d'équitation**

(57) L'invention concerne un support pour selles d'équitation, et plus particulièrement un support conçu pour permettre le transport d'une ou plusieurs selles d'équitation et leur rangement avant ou après utilisation.

Le support selon l'invention est constitué à partir d'au moins un chevalet (1) composé de deux panneaux latéraux (2) reliés par leurs parties supérieures respectives.

tives à deux panneaux supérieurs (3) se rejoignant pour former un toit, les panneaux latéraux (2) comportant une découpe ouverte à la base formant une ouverture (4) allant en se rétrécissant vers le bas du panneau, de manière à former un pied élargi à chaque extrémité dudit panneau. Pour transporter ou ranger plusieurs selles, on complète le support en superposant un ou plusieurs chevalets (1) sur un chevalet de base.

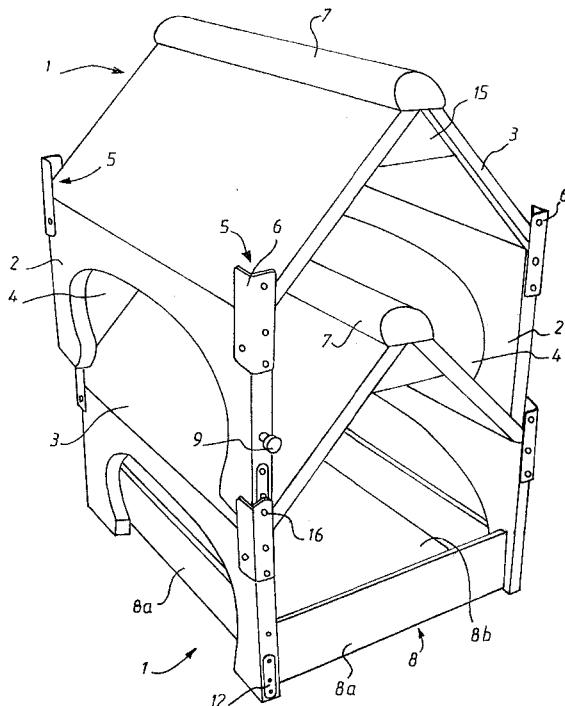


FIG. 1

Description

[0001] La présente invention concerne un support pour selles d'équitation, et plus particulièrement un support conçu pour permettre le transport d'une ou plusieurs selles d'équitation et leur rangement avant ou après utilisation.

[0002] Pour la pratique de l'équitation, le cavalier doit utiliser une selle qui est positionnée sur le dos du cheval, et qui est composée d'une partie en cuir d'une certaine dimension, complétée par un dispositif de maintien constitué de sangles et de lanières.

[0003] Tant pour des raisons de confort que de sécurité, l'ensemble présente à la fois un certain volume et un certain poids, ce qui ne facilite pas son transport.

[0004] Il est bien connu que dans le cas de transport sur une certaine distance, il est nécessaire d'assurer un bon maintien de la selle, afin d'éviter qu'elle ne soit endommagée ou déformée par des chocs éventuels, ce qui empêcherait son utilisation ultérieure.

[0005] Il n'existe sur le marché à ce jour aucun dispositif de transport conçu pour la pratique individuelle de l'équitation et les cavaliers sont le plus souvent conduits à placer leur selle dans le coffre de leur véhicule et en assurer le calage par des moyens empiriques.

[0006] En matière de pratique professionnelle ou collective, on connaît des dispositifs qui sont utilisés dans les camions servant au transport des animaux, se présentant sous la forme de coffres à l'intérieur desquels sont montées des barres sur lesquelles on vient ensuite disposer les selles.

[0007] Il s'agit cependant de dispositifs fixes, qui sont montés à demeure à l'intérieur du camion et qui ne permettent donc pas le transport, soit d'une ou plusieurs selles indépendamment de l'ensemble, soit le rangement des selles en dehors du véhicule.

[0008] Selon cette modalité, si on souhaite n'utiliser qu'une partie des selles qui ont été transportées, il est nécessaire de les détacher et de les sortir du camion, puis de les disposer à des emplacements et dans des conditions qui ne sont pas toujours appropriées.

[0009] Un autre problème qui est fréquemment rencontré par les pratiquants de l'équitation est le rangement des selles avant leur mise en place sur le cheval ou après leur retrait du dos de l'animal.

[0010] Les sites réservés à la pratique de l'équitation ne sont pas équipés de dispositifs permettant de ranger les selles dans des conditions de nature à préserver l'hygiène ou l'intégrité du matériel.

[0011] Le plus souvent, les selles sont simplement posées par terre ou à un quelconque emplacement disponible en fonction de la configuration des lieux.

[0012] Là également existe le risque qu'elles soient endommagées par suite de chocs, ou renversées, ou encore tâchées ou souillées.

[0013] La présente invention se propose de remédier aux inconvénients mentionnés ci-dessus en réalisant un support permettant le transport d'une ou plusieurs selles

d'équitation ainsi que leur rangement avant ou après utilisation.

[0014] Dans ce but, l'invention est caractérisée en ce que le support est composé à partir de chevalets superposés, reliés entre eux au moyen de cornières, l'ensemble comportant des moyens de préhension permettant son déplacement.

[0015] Il n'existe pas d'art antérieur connu du déposant se rapprochant de ces modalités.

[0016] L'invention sera mieux comprise en référence à la description donnée ci-après d'un exemple non limitatif de réalisation et en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

- 15 - la figure 1 est une vue en élévation d'un support selon l'invention, comportant deux chevalets superposés, et
- la figure 2 est une vue de détail d'un montant d'un chevalet représenté à la figure 1.

[0017] En référence aux dessins annexés, et plus particulièrement à la figure 1, le support selon l'invention est constitué à partir d'au moins un chevalet (1) comportant quatre panneaux, les chevalets pouvant être posés les uns sur les autres.

[0018] Plus précisément, un chevalet (1) est composé de deux panneaux latéraux ajourés (2) reliés par leurs parties supérieures respectives à deux panneaux supérieurs (3) se rejoignant pour former un toit.

[0019] Les panneaux latéraux (2) comportent une découpe ouverte à la base, en forme de U renversé. L'ouverture (4) va en se rétrécissant vers le bas du panneau (2), de manière à former un pied élargi à chaque extrémité dudit panneau.

[0020] De manière avantageuse, les ouvertures (4) pratiquées dans les panneaux latéraux (2) ont une forme arrondie de manière à éliminer la présence d'angles qui pourraient blesser ou à tout le moins gêner l'utilisateur lors du déplacement du support.

[0021] A chaque coin supérieur (5) du chevalet (1), on dispose un profilé métallique en forme de cornière (6), se prolongeant vers le haut, au delà de l'angle formé par le panneau latéral (2) et le panneau supérieur (3) adjacents.

[0022] Les cornières (6) saillantes jouent à la fois un rôle de renfort et de maintien du chevalet, et font fonction de guide pour la mise en place des chevalets superposés, ainsi qu'il sera expliqué plus loin.

[0023] Les bords supérieurs des panneaux supérieurs (3) se rejoignent pour former un angle et sont solidarisés au moyen d'une barre de maintien (7), assurant une fonction à la fois esthétique, de renfort et de préhension.

[0024] Le premier chevalet (1) ainsi constitué forme la base du support et permet déjà à lui seul de remplir l'objet de l'invention, à savoir le transport ou le rangement d'une selle d'équitation.

[0025] En effet, pour utiliser le support, il suffira de disposer la selle sur le dessus du chevalet (1), les côtés venant reposer de part et d'autre des panneaux supérieurs (3) formant le toit, ce qui évitera ainsi tout contact avec le sol.

[0026] De manière avantageuse, la barre de maintien (7) reliant les parties supérieures des panneaux supérieurs (3) présentera une forme arrondie de manière à éviter tout angle qui pourrait endommager la surface intérieure de la selle.

[0027] Pour transporter la selle une fois celle-ci mise en place sur le support, il suffit de saisir l'ensemble, par exemple à travers les ouvertures (4) des parois latérales (2), qui sont d'une dimension suffisante pour autoriser une préhension et un déplacement faciles.

[0028] De manière avantageuse, le premier chevalet (1) ou chevalet de base, pourra recevoir quatre planchettes (8a) fermant partiellement ses côtés et une planche de fond (8b), de manière à former ainsi un caisson (8).

[0029] Le caisson (8) peut servir de coffret de rangement pour différents accessoires utilisés par le cavalier, comme par exemple une serviette ou des brosses, ce qui évitera ainsi tous risques de perte ou de souillures.

[0030] Si on souhaite transporter ou ranger plusieurs selles, il suffira de compléter le support en superposant un ou plusieurs chevalets (1) sur le chevalet de base. On commencera par placer les selles sur les panneaux supérieurs (3), puis on disposera les chevalets (1) les uns sur les autres à partir du chevalet de base.

[0031] Les chevalets supérieurs ont une structure identique à celle du chevalet de base tel que décrit ci-dessus, mais ne comportent ni fond ni planchettes latérales.

[0032] Pour réaliser un support pour plusieurs selles selon la présente invention, il suffit d'engager la partie inférieure d'un chevalet (1) placé au dessus dans la partie saillante des cornières (6) du chevalet situé immédiatement en dessous.

[0033] Les différents chevalets sont ainsi associés par simple emboîtement sans qu'il soit nécessaire de prévoir des modalités complémentaires de liaison.

[0034] Selon une forme de réalisation préférentielle, les parois latérales ajourées (2) de chaque chevalet (1) sont très légèrement rentrantes, c'est-à-dire qu'elles présentent un angle compris entre 0,1° et 0,2° par rapport au plan vertical.

[0035] Grâce à cette particularité, l'emboîtement des chevalets (1) les uns sur les autres est facilité.

[0036] Lorsque le support est destiné à servir au transport, on ne sera limité que par les dimensions de l'ensemble formé par les chevalets (1) superposés, le poids de l'ensemble ou la taille du véhicule utilisé pour le transport.

[0037] Lorsqu'il s'agit simplement de ranger les selles, il n'y aura pas d'autres limites à la superposition des différents chevalets que les dimensions du local où ils seront entreposés.

[0038] Bien que les chevalets (1) soient prévus pour être superposés les uns sur les autres à partir d'un chevalet de base, rien n'empêcherait d'utiliser un tel chevalet isolément pour transporter ou ranger une seule selle.

[0039] Dans ce cas, l'utilisateur ne bénéficierait simplement plus du caisson (8) de rangement.

[0040] Un autre avantage de la présente invention est que les parois supérieures (3) de chaque chevalet (1) présentent une surface qui permet l'apposition de tout élément de décoration ou de personnalisation en fonction des voeux de l'utilisateur.

[0041] Pour le transport, on solidarisera l'ensemble formé par les différents chevalets (1) superposés au moyen de vis (9) engagées sur deux coins opposés (10) d'un chevalet et coopérant avec des douilles filetées (11) de fixation insérées en correspondance sur un chevalet placé immédiatement au-dessus.

[0042] Comme illustré à la figure 2, chaque cornière (6) saillante comporte dans sa partie supérieure un orifice (16) de diamètre correspondant à celui de la vis (9) utilisée. Une plaque (12) présentant dans sa partie inférieure un orifice (13) à l'intérieur duquel est logée la douille filetée (11) est disposée dans la partie inférieure du chevalet (1) dans le prolongement de la cornière (6).

[0043] Lors de la superposition de deux chevalets (1), l'orifice de passage (16) situé dans la partie supérieure du chevalet (1) placé en dessous vient en correspondance avec l'orifice (13) recevant la douille de la plaque métallique (12) apposée sur le montant du chevalet (1) placé immédiatement au dessus.

[0044] Il suffit alors d'insérer la vis (9) et de la mener jusqu'à sa position de blocage, puis de reprendre la même opération sur le coté opposé de l'ensemble pour solidariser les deux chevalets (1) superposés.

[0045] On peut ainsi superposer et solidariser le nombre souhaité de chevalets, la seule limite résidant en fait dans la hauteur de l'ensemble réalisé par rapport au véhicule de transport ou au lieu de rangement.

[0046] Selon une forme de réalisation préférentielle, on prévoit d'insérer une douille filetée supplémentaire (14) dans la partie médiane de chaque chevalet (1), sur le côté recevant la douille de fixation (11).

[0047] Ceci permet de ranger la vis de fixation (9) lorsqu'elle n'est pas utilisée pour solidariser deux chevalets (1) superposés.

[0048] Selon une variante de réalisation, on peut prévoir de rigidifier l'association des deux panneaux supérieurs (3) formant toit en disposant au moins un élément triangulaire (15) de renfort dans l'angle formé par ces panneaux.

[0049] Selon une forme de réalisation avantageuse, on disposera une pièce triangulaire (15) à chacune des deux extrémités du toit de telle sorte qu'elles pourront également remplir une fonction de préhension en sus de leur fonction initiale de renfort.

[0050] En effet, l'utilisateur pourra alors saisir un ou plusieurs chevalets (1) par les extrémités latérales, en utilisant simplement les pièces triangulaires (15) com-

me poignée.

[0051] La description qui précède permet de constater que l'invention atteint les buts recherchés au moyen d'un nombre limité d'éléments constituants.

[0052] Moyennant très peu d'opérations de montage ou de façonnage, on réalise un dispositif à la fois pratique et esthétique, permettant de transporter ou de ranger des selles d'équitation sans risque de détérioration ou de souillure.

[0053] L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation donné ci-dessus à titre d'exemple non limitatif. En particulier, les dimensions et les matériaux peuvent varier sans que l'on sorte du cadre défini par les revendications.

[0054] L'invention pourra indifféremment être réalisée en utilisant du bois, du métal ou des matières plastiques injectées ou moulées.

Revendications

1. Support pour selles d'équitation, constitué à partir d'au moins un chevalet (1) composé de deux panneaux latéraux (2) reliés par leurs parties supérieures respectives à deux panneaux supérieurs (3) se rejoignant pour former un toit, **caractérisé en ce que** les panneaux latéraux (2) comportent une découpe ouverte à la base formant une ouverture (4) allant en se rétrécissant vers le bas du panneau, de manière à former un pied élargi à chaque extrémité dudit panneau.
2. Support suivant la revendication 1, **caractérisé en ce que** les ouvertures (4) pratiquées dans les panneaux latéraux (2) ont une forme arrondie ne présentant pas d'angle.
3. Support suivant l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** le chevalet (1) comporte une cornière métallique (6) disposée à chacun de ses coins supérieurs (5) et se prolongeant vers le haut, au delà de l'angle formé par le panneau latéral (2) et le panneau supérieur (3).
4. Support suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'angle formé par les bords supérieurs des panneaux supérieurs (3) est recouvert par une barre de maintien (7).
5. Support suivant la revendication 4, **caractérisé en ce que** la barre de maintien (7) présente une forme arrondie sans angle.
6. Support suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le chevalet (1) placé à la base du support comporte quatre planchettes (8a) fermant partiellement ses côtés et

une planche de fond (8b), formant ensemble un caisson (8) de rangement.

7. Support suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les parois latérales ajourées (2) de chaque chevalet (1) sont rentrantes selon un angle compris entre 0,1° et 0,2° par rapport à la verticale.
8. Support suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les chevalets (1) superposés sont solidarisés au moyen de vis (9) engagées sur deux coins opposés (10) de chaque chevalet (1) et coopérant avec des douilles filetées (11) de fixation insérées en correspondance sur le chevalet (1) placé immédiatement au-dessus.
9. Support suivant la revendication 8, caractérisé en ce que qu'une douille filetée supplémentaire (14) est insérée dans la partie médiane de chaque chevalet (1), sur le côté recevant la douille de fixation (11).
10. Support suivant l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'au moins** un élément triangulaire (15) de renfort est disposé dans l'angle formé par les panneaux supérieurs (3).

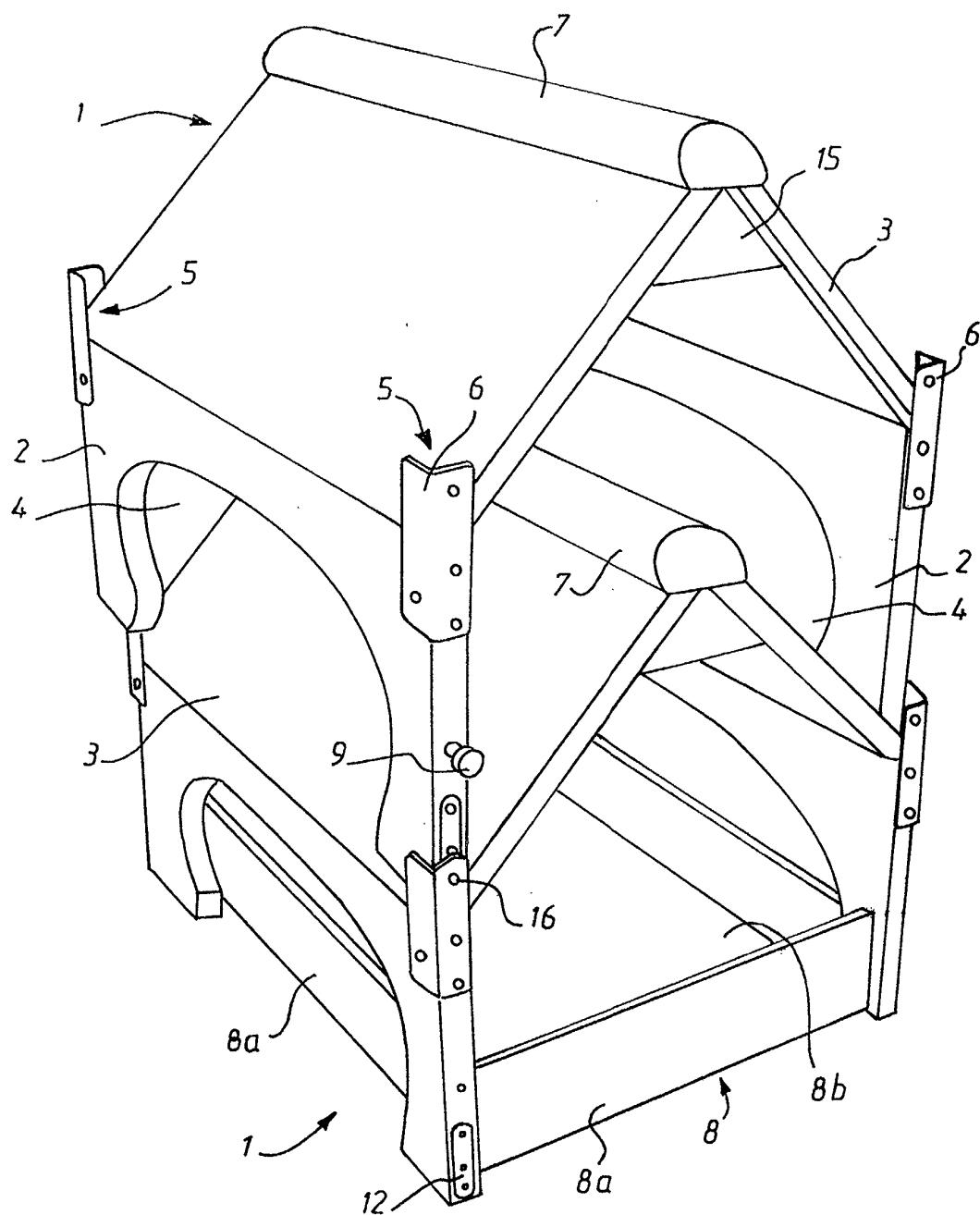
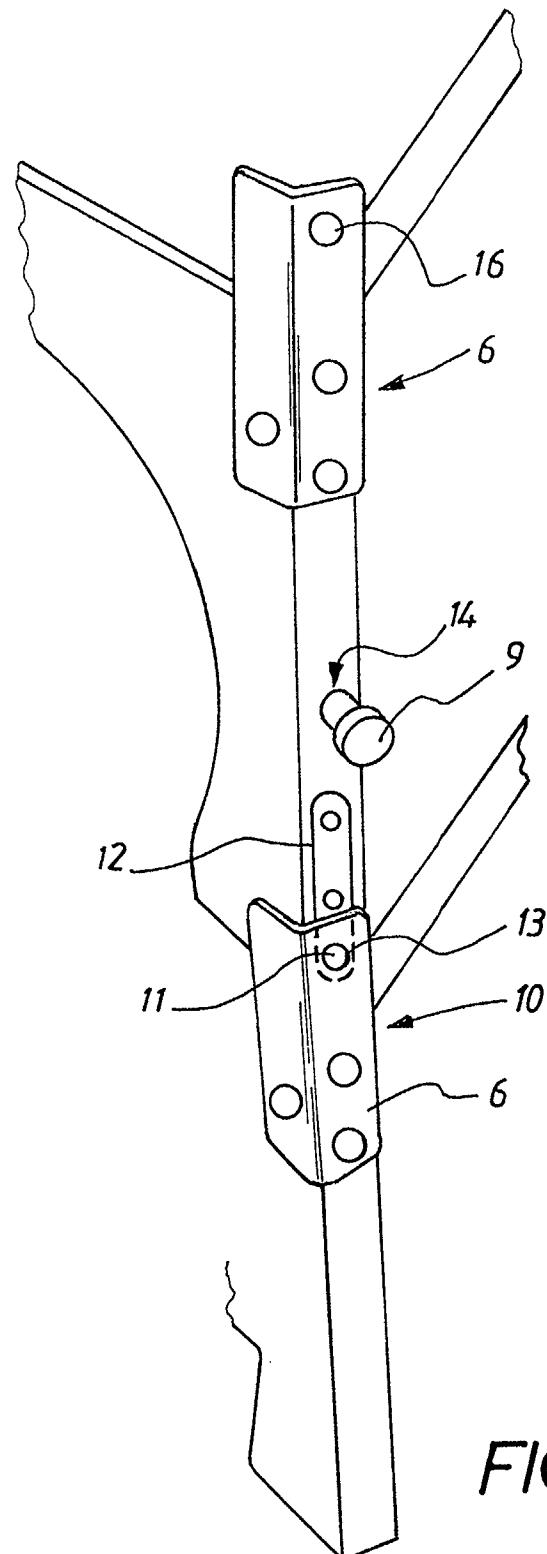


FIG. 1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 36 0280

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	GB 2 295 082 A (ALDRIDGE SIMON PETER) 22 mai 1996 (1996-05-22) * figure 1 *	1	B68C1/00
DOMAINE TECHNIQUE RECHERCHÉ (Int.Cl.7)			
B68C F16M			
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	13 janvier 2003	Sundell, O	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 36 0280

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2295082 A 22-05-1996 AUCUN			

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82